# Journal Officiel de la République Tunisienne


## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mercredi 13 Chaoual 1444**
**3 Mai 2023**

**N° 53**

**39ème année**



***L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces***


## Sommaire


**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1124**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1126**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1129**
Homologation de résolutions ..... **1130**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1130**
Avis aux créanciers..... **1133**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1134**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **1138**
**Divers**
Avis au public..... **1138**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de SICAV AXIS TRESORERIE..... **1139**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Augmentation de capital**

**Notice d'information**

**Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales**

**APICEM -PRISTINI INTERNATIONAL PRIVATE SCHOOL FOL ARTIFICIAL INTELLIGENCE**

**Identifiant Unique : 1705772Q**

Dénomination : APICEM

Forme : Société Anonyme

Capital social : 2 000 000 DT en cours d'augmentation à 3 500 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La création, l'exploitation et la gestion d'un établissement d'enseignement supérieur privé

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Avril 2023 a été déposée au Registre National des Entreprises - RNE le 25 Avril 2023 sous le numéro AC01552023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Avril 2023 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1 500 000 Dinars pour le porter de 2000 000 Dinars à 3 500 000 Dinars, par émission de 15 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune dont 6 950 actions à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines et échues et 8 050 actions à libérer du quart lors de la souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales en faveur de quatre actionnaires dont deux nouveaux.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à un mois à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture par anticipation en cas de souscription intégrale avant le dit délai.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans un compte courant associés ouverts sur les livres de la société APICEM et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil d'administration en date du 3 Mars 2023 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

Les fonds provenant de la souscription seront versés dans le compte indisponible ouvert au nom de la société sur les livres d'Arab Tunian Bank - ATB, Agence Berges du Lac I, sous le numéro 01902047119201594779.

2023T00428SANB2

---

**Notice d'augmentation de capital**

**LABORATOIRES PHARMAFEN**

**SA au capital de 13 000 000 Dinars**

**Route de Gremda km 3 - 3032 Sfax Tunisie**

**(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)**

**IU : 1695029G**

La société a pour objet : la fabrication de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et de compléments alimentaires.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre national des entreprises.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, générales ou spéciales ordinaires ou extraordinaires.

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

* Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 31 Mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital de 13 000 000 dinars à 16 000 000 dinars et ce par la création de 300 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 3 000 000 dinars à souscrire en numéraire et à libérer le 1/4 à la souscription selon le détail suivant :

* La valeur d'émission d'une action nouvelle est égale à la valeur nominale d'une action ancienne 10 dinars.

* Le droit préférentiel de souscription est librement négociable entre les actionnaires.

* Le délai d'exercer le droit de souscription est fixé à 30 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT selon le détail suivant:

- Le délai de souscription à titre irréductible : durant 15 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT.

- Le délai de souscription à titre réductible : durant les 15 jours suivants l'expiration du délai de souscription à titre irréductible.

* l'exercice du droit de souscription s'effectue comme suit :

- à titre irréductible : à raison de 0.23 action nouvelle pour une action ancienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. La souscription partielle d'une action ne peut être admise.

- à titre réductible : les actionnaires, ayant souscrit des actions à titre irréductible, pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

Après répartition, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui de souscription à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêts, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de clôture des souscriptions.

- Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 6 avril 2023 sous le numéro AC81482023.

- Les fonds provenant de la souscription seront logés auprès d'Attijari Bank agence rue Aboulkacem Chebbi Sfax.

2023X00561SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital**

**D'une société anonyme**

**Ne faisant pas appel public à l'épargne**

**SOCIETE UNILEVER TUNISIE SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 0 dinars**

**Siège social : VOIE Z4. Z.I MEGRINE RIADH**

**Identifiant unique : 0001858/A/A/M/000**

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : SOCIETE UNILEVER TUNISIE SA

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Quarante six million cinquante neuf mille neuf cent soixante six (46.059.966) Dinars.

Siège social : Voie Z4, Z.I. Megrine Riadh - Tunisie.

Objet social : Fabrication de produits chimiques et de tous produits d'entretien et d'hygiène.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 11 avril 2023, Enregistrement n°23701682, Quittance N°3886 a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises - Mégrine le 24 avril 2023 sous le numéro AC02532023.

Nombre d'actions à souscrire : Sept millions six cent soixante seize mille six cent soixante et un (7.676.661) actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription. L'exercice de ce droit sera effectué de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de onze (11) actions nouvelles pour six (6) actions anciennes annulées.

A titre réductible : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque «CITI» Agence Citibank, N.A. Tunis, 55 Avenue Jugurtha Tunis Belvédère 1002 Tunis, sous le numéro TN591600000015006215281 dans un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital».

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Six (6) Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2023401078SANB2

**Renouvellement du mandat de Président Directeur Général**

**ACT Pharma**

**Société anonyme**

**Au capital social de : 1.300.000 D**

**Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Béja**

**Immatriculée au registre national des entreprises**

**Sous l'identifiant unique : N°1128705N**

**Matricule CNSS : 320892-16**

Suivant extrait du procès-verbal du conseil d'administratif de la société ACT PHARMA tenu en date du Vendredi 3 Mars 2023 enregistré le 17 Avril 2023 à la recette des finances de Testour sous le n° 23700487; quittance n°M007689 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 19/4/2023 sous quittance n°2023F48481117, il a été décidé de renouveler le mandat du Docteur Hassen Ben Mohamed Trabelsi aux fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, pour les exercices 2022-2023 et 2024.

En conséquence son mandat se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

2023401087SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**RISE UP**

**Société à responsabilité limitée**

**Capital : 18 000 Dinars**

**Siège social : Pôle technologique de Sousse, Hammam Maarouf 4023 cité Erriadh Sousse**

**Identifiant Unique : 1499981V**

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2023 rédigé par maître KAMEL Ben Mansour et maître Ines Lahmer notaire à Sousse, enregistré à la recette des finances de hammam Sousse, journal du 1 avril 2023 n°176/2023 registre n°37, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/4/2023 Dossier n°2023102924.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Validité de la réunion de l'assemblée ;

2- Approbation de la cession de parts sociales entre les associés objet de l'acte sous seing privé du 30 janvier 2023 enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 31 janvier 2023 enregistrement n°23100374 Quittance n°M007539, ainsi il a été décidé à l'unanimité la modification de la répartition des parts sociales des associés et la modification des statuts ;

3- Approbation à l'unanimité à la désignation de monsieur Hédi Guizani en tant que nouveau gérant de la société à la place de Yahya Chouchen et la modification des statuts ;

4- Approbation de l'annulation du procès-verbal du 02 mars 2017, enregistré à la recette des actes de sociétés de Sousse le 3 mars 2017 enregistrement n°27800627 quittance n°M000690 et attribution au nouveau gérant du pouvoir de représenter la société conformément aux statuts et agir au nom de la société auprès des autorités administratives, les établissements publiques et privés ainsi que les établissements financiers dont Amen banque;

5- Pouvoir au nouveau gérant de la société de procéder aux formalités de publicité des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été déposé auprès du Registre National des Entreprises : - une copie de l'acte de cession de parts sociales; - une copie du PV de constat l'Assemblée Générale Extraordinaire n°13190 du 20 avril 2023 rédigé par maître Noamen Ben Haj Ammar huissier de justice à Sousse.

2023S00497SRLB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par ASSP daté du 7/3/2023 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 13/4/2023 numéro de reçu 54571 et numéro d'enregistrement 23202368 monsieur Sofiene ben Moheddine Oueslati a vendu à madame Hela ben Brahim ben Amor Ouali la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue Salah ben Youssef lotissement RTT Sidi Daoud la Marsa comme salon de thé sous la dénomination «EL MAMOUNIA».

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte maître Dhaou Chamakh Avocat près la cour de cassation Le Colisée Esc. B 2ème Etage 45 Av. Habib Bourguiba Tunis 1001 Tél : 52790055 dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est paru au journal Essahafa du 25/4/2023.

2023T00422FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte daté le 24/3/2023 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/3/2023 suivant quittance n°030925, enregistrement n°23202014 madame Monjia Bent Youssef Bejaoui demeurant Rue EL INE zarzouna Bizerte titulaire de la CIN n°08394899 a vendu à madame Chefia bent Othman Ben Sassi El Majri demeurant 05 cité el gamra zarzouna - Bizerte, titulaire de la CIN n°01406846 tout le fonds de commerce qui est exploité pour exercer le commerce de l'habillement sis à route de binigro zarzouna - Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/4/2023.

2023T00425FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Oued Ellil le 25/4/2023 quittance n°M028649 n° d'enregistrement 23200833 Mr Anis Ben Mohamed Mejri a vendu à Mr Ibrahim Ben Laabidi Chebbi tout le fonds de commerce avec tous ses

éléments corporels et incorporels sis à l'avenue 20 Mars cité El Ward Oued Ellil exploitant comme lavage.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 29/4/2023.

2023T00430FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances de l'Ariana le 24 Avril 2023, Reçu numéro M047370, enregistrement numéro 23202888, les héritiers Mohssen Haouedi ont vendu à Amel Ben Mesbeh tout le fonds de commerce à usage de vente des fruits secs exploité au 09 Rue Gharnata cité Enour, Ariana. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur situé au 09 rue Gharnata Cité Enour, Ariana, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux «Al-sabah et LE TEMPS» du 28/4/2023.

2023T00431FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manouba le 17/4/2023, Reçu n° M031819, Mr Mohamed Mahdoui a vendu à Mr Mohamed Amin Fatnassi tout le fonds de commerce sis au n°2 rue Ghilen Idimachki 2010 Manouba, exploité à l'usage de vente fruits secs.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mr Mohamed Amin Fatnassi demeurant au n°2 rue Ghilen Idimachki 2010 Manouba, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 28/4/2023.

2023T00432FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Rue Jazira le 11/4/2023 quittance n°M02538 n° d'enregistrement 13201083, Mr Tawfik Haj Mtir a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue kechla et rue Sidi Ali Azouz - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Haithem Mosbeh demeurant à Rue Ahmed Khaireddine Fouchana Ben Arous

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 16/4/2023.

2023R01037FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 8/3/2023 quittance n°M021281 n° d'enregistrement 23201308, Mme Rachida Barouni a vendu la totalité de son fonds de commerce sis à la rue Ibn Naji n°20 - Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des fournitures scolaires nommé "El Jazira" à Mr Mounir Mbarki demeurant à Cité Mhiri Tala Kasserine.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 14/3/2023.

2023R01038FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 13/4/2023 enregistré le 13/4/2023 à la recette des finances des Gafsa sous le n°23202751 reçu n°M019085 monsieur Monji Ben Ahmed Essaleh Ben Mohamed Ahmadi titulaire de la CIN n°06203303 délivrée à Tunis le 13/6/2022 demeurant à Gafsa a vendu à monsieur Assil Ben Saleh Ben Ali Zidi titulaire de la CIN n°06214421 délivrée à Tunis le 27/4/2005 demeurant à Gafsa la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente de Légumes et Fruits dans le local n°69 au marché central de Gafsa. Les oppositions sont présentées entre les mains de maître Naffati Lotfi avocat Avenue Habib Bourguiba Gafsa dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de l'annonce au J.O.R.T.

2023R01040FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 13/4/2023 enregistré le 13/4/2023 à la recette des finances de Gafsa sous le n°23202750 reçu n°M019082 monsieur Monji Ben Ahmed Essaleh Ben Mohamed Ahmadi titulaire de la CIN n°06203303 délivrée à Tunis le 13/6/2022 demeurant à Gafsa a vendu à monsieur Assil Ben Saleh Ben Ali Zidi titulaire de la CIN n°06214421 délivrée à Tunis le 27/4/2005 demeurant à Gafsa la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme boucherie dans le local n°59 au marché central de Gafsa. Les oppositions sont présentées entre les mains de maître Naffati Lotfi avocat Avenue Habib Bourguiba Gafsa dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de l'annonce au J.O.R.T.

2023R01041FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances Radés Ben Arous le 19/4/2023 (Reçu n°M26870 enregistrement n°23201197) Madame Monia Bent Mohamed Ben Hamda Rezgui (C.I.N n°05199220) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Zouhaier Ben Ali Ben Mohamed AKARI (C.I.N n°05432139) situé au 25 Avenue Farhat Hached Radés Ben Arous Exploité "Café 1ère Catégorie" avec tous ses éléments corporels et incorporels. RC : A02450742023.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis au 25 Avenue Farhat Hached Radés Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Achourouk datés le 25/4/2023.

2023R01072FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé signé le 30 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Kasserine Le 30/12/2022 (Reçu n°M11218 enregistrement n°22206724). Madame Zeineb Bent Hassine Ben Othmen Mbarki (C.I.N n°08564477) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Fouzia Bent Ahmed Ben Abdallah Mbarki (C.I.N n°02638725) exploité "toutes les activités commerciales" situé à l'Avenue Abou Kassem Chebbi En face école Primaire Chebbi Kasserine avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Mahmoud Ben Salah Hammami demeurant n°112 Avenue 9 Avril deuxième (02) étage Bureau Numéro (05) Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 12/4/2023.

2023R01073FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte ssp du 24/04/2023 enregistré à la R-F El Mourouj le 26/4/2023 quittance n°M0380103 enregistrement n°23202156 Mme Miriam Arfaoui, RNE : 1719016G demeurant à 3 rue Miami Mourouj 4 Ben Arous cède à Mr Mohamed Fekri Abdaoui demeurant sis au n°28 rue Hafid Ibrahim Mourouj 1 Ben Arous la totalité du fonds de commerce sis au 13 bis rue Zaghouan exploité comme cafétéria.

Les oppositions se font devant la venderesse à son adresse plus haut pendant les 20 jours de la publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne un extrait a été publié au journal Le Temps du 28/4/2023.

2023R01094FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 11/4/2023 enregistré à la recette des finances de Gremda en date du 12/4/2023 sous le n°M033912 ; Monsieur Ahmed Ben Ghezlan résident à la route Lafran km 1 rue 149 Sfax a vendu à Monsieur Raef Ben Mabrouk résident route Gremda Rue Abdesslam Khlif 420 Sfax avec tous les éléments corporels et matériels l'ensemble d'un salon de thé «CAFE METROPOLE» sis à la route Lafran km5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de vendeur Mr. Ahmed Ben Ghezlan dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal quotidienne «ESSABEH» du Mardi le 18/4/2023.

2023X00564FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Sékit Essit le 24/4/2023 sous le n°23201334 quittance n°MO34152, Fatma Keskess, CIN 08173475 sis à la route Saltania Km 4 Sfax a vendu pour le compte de Ayman Chàari CIN 08769246 le fonds de commerce «Garderie» sis route de Tunis Km 4 Sfax. Toute opposition est faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de maître Mohamed Jebir à l'adresse sus indiquée.

Cet avis a été publié au journal «Assabeh» le 27/4/2023.

2023X00567FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 13/4/2023 enregistré à la recette des finances la Marsa le 13/4/2023 (reçu n°54758 enregistrement n°23202377) Samir El Glaa titulaire de la CIN n°08600421 délivrée le 23/4/2008 demeurant au 20 rue Aboul Kacem Chebbi Tunis a vendu à Hiba Abou Dhaken titulaire de la CIN n°15018294 délivrée le 29/9/2018 demeurante au 10 rue d'Autriche la Marsa Ouest Tunis la totalité du fonds de commerce avec ses éléments incorporels exploité au local sis à la route de Gammarth Km5 la Marsa Tunis comme restaurant et l'activité a été élargie pour inclure la vente des produits alimentaires.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile sis au 10 rue d'Autriche la Marsa Ouest Tunis et ce dans un délai de 20 jours commerçant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République - Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk paru le 27/4/2023.

2023401077FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 12 et 13 avril 2023 enregistré à la recette des Finances de Bab Souika, le 19/4/2023 sous le n° de quittance M028631 et sous le n° d'enregistrement 23201094, les héritiers de Sofien Belaij ont vendu à Mme Latifa Naifer, la totalité du fonds de commerce situé à 27 rue Béchir Sfar Tunis.

Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal des annonces légales à l'adresse ci-après : 11 rue sidi ilbayene Tunis

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» en date du 28/4/2023.

2023401079FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana le 25/4/2023, sous n°23201757, quittance n°M040883, Mr Fathi Ben Amor Ben Mbarek Zemzemi, C.I.N n°03138321 a vendu à Mme Mariem Bent Hama Ben Mohamed Khmiri C.I.N n°07401211, le fonds de commerce exploité entant que pharmacie, avec tous ses composants matériels et moraux, sis à l'Avenue 07 Novembre Fouchana actuellement modifié à l'Avenue de la Liberté.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son adresse sis à 23 Rue Errahma Cité El Ghazala Ariana 2083, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 28/4/2023.

2023401080FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP en date du 01/3/2023 enregistré à la recette des finances Raoued le 01/3/2023 (Quittance n°M028696 Enregistrement n°23201148) La

société Tunisienne des produits Alimentaires «SOTUPAL», a vendu à Mr. Faicel Ben Ahmed Riahi, La totalité du fonds de commerce exercé dans le local sis au Km 5 route de Raoued Ariana, consistant au commerce de vente en gros des produits alimentaires, avec tous ses éléments corporels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de Mr. Faicel Ben Ahmed Riahi, à son domicile élu au cabinet de maître Jmel Moez sis au 7 rue du Canada Tunis 1002, dans les délais de 20 jours à partir de la date de la publication de cet Avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Elchourouk du 15/3/2023 sous le n°11503.

2023401084FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 le 19/4/2023, quittance n°42144, enregistrement n°232001341, la Société Poissons Chebba a vendu à Mr. Walid BOUBAKER le fonds de commerce exploité dans le local n°1 sis au 10 Rue Tahar Ben Achour El Manar 2 Tunis pour la vente des produits de la mer et de la pêche.

Les oppositions éventuelles seront adressées à la vendeuse à son adresse Centre Aida n°18 Avenue Tahar Ben Ammar Menzah 9A Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une annonce de cette vente a été publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk parus en date du 26/4/2023.

2023401086FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant acte de location sous seing privé du 3/4/2023 enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 10/4/2023 sous le n°23302648 Quitt. n°46001, la société express a loué à la société Ben maiiz - société en cour de constitution - tout le fonds de commerce exploité pour vente des produits alimentaires en gros sis à la résidence NAJJAR 1- Ain Zaghouan Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de deux ans renouvelables à partir du 01/4/2023 au 31/3/2025.

Le présent avis est déjà paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du 27/4/2023.

2023T00424FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 27 Février et 02 Mars 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 14/4/2023 sous le n°23300494. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société Moncef Chaouali et Fils des légumes et fruits, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°302 au pavillon 3 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2023 à la fin de mois de Février 2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023R01052FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Groupement de développement agricole et de Pêche**

Nom : DAR DEDA

Adresse : Henchir Malaab El Koura Ouled El Mey Ghezala

Zone d'intervention; Henchir Malaab El Koura Dar El Bagrat

Objet :

- Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation et leur entretien.

- Doter les zones de son intervention d'équipements et d'infrastructures agricoles et rurales.

- Contribuer à encadrer ses membres et les guider vers les techniques les plus performantes en matière d'agriculture et de pêche maritime pour accroître la productivité de leurs exploits et activités agricoles.

- Développer des systèmes de pâturage et des méthodes d'élevage.

- Aider les structures concernées à développer les conditions agricoles.

- Etablir des liens de coopération et d'échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec d'autres structures agricoles nationales et étrangères

Décision : Arrêté du gouverneur de Bizerte du 19/12/2022 n°188

Conseil d'administration :

Présidente : Ayda Trabelsi

Trésorière : Ines Riahi.

2023T00426APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association Med Nejib Dhibi pour la poésie populaire

Siège de l'association : Maison de culture Med Nejib Dhibi hassi el frid

Le sujet : culturel

Les objectifs :

- Contribuer à l'appréciation et à la diffusion de la poésie populaire.

- Participer à des événements culturels et festivals.

Le président de l'association : Dhibi Nawfel

Le secrétaire général : Dhibi Khaireddine

Trésorière : Dhibi Sihem.

2023R01009APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association sportive PLAY OFF Gabès

Siège : Route de Tunis km1 Gabès

Accusé de réception n°4259/2022 du 6/12/2022

Procès-verbal de constitution de l'association du 25/10/2022

But : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs.

Membres :

Présidente : Wiem Ouederni

Secrétaire général : Karim Dahri

Trésorier : Hamza Slama.

2023R01045APSF1

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Amicale des fonctionnaires et des ouvriers de l'institut nationale des technologies et des sciences du Kef.

Objectifs :

- Etablir et entretenir des relations amicales et Consolider l'esprit de solidarité et de coopération entre ses membres et associés.

- Travailler pour soutenir les activités culturelles et récréatives.

- Développer l'information générale professionnelle auprès de ses membres et associés.

- Renforcer les liens d'amitié entre ses membres et les personnes impliquées.

- Améliorer et soutenir les capacités matérielles professionnelles et sociales de ses membres et associés.

Siège social : Institut Nationale des technologies et des sciences du Kef, 05 Avenue Salah Ayech 7100 le Kef.

Membres :

- Président : Hakim Arfaoui

- Secrétaire Général : Samir Ouarghi

- Trésorier : Ramzi Souibki.

2023R01075APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Association Développement économique et innovation

Objet : Innovation et développement

Siège : 25 Rue 9 Avril 6000 Gabès

Comité :

Wajdi Bardi : Président

Hassan Khlaifi : Secrétaire Général

Amira Zrelli : Trésorière.

But :

1. Contribuer à mettre des stratégies de développement économique

2. Contribuer à poser les bases de rénovation énergétique

3. Diffuser l'esprit d'innovation scientifique et technologique

4. Ouverture sur l'environnement et diffusion de la culture de la technologie moderne.

2023401075APSF1

---

**Constitution d'un syndic**

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des copropriétaires de l'immeuble Cercle des Bureaux en date du 21/3/2023, rédigé par l'huissier de justice Maître Ibrahim Mastouri sous le n°5047 enregistré à la Recette des finances Den Den le 28/3/2023, enregistrement n°23000122, quittance n°M024769, il a été constitué un syndic de copropriétaires de l'immeuble Cercle des Bureaux sis au Centre Urbain Nord Tunis composé de : Mme Rym BAROUNI : Présidente, M. Tarek Kallel : Trésorier.

2023401085APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Election d'un président du syndic**

**Syndic immeuble narjess 11 - Menzah 6**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des co-propriétaires de l'immeuble «NARJESS 11» sis à cité l'avenir el menzah6 en date du 6 mars 2023 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 24 avril 2023 sous le numéro 23803058 quittance numéro M058604 dont une copie a été déposée à la municipalité de l'ARIANA CIRCONSCRIPTION D'EL MENZAH, et auprès des autorités locales, Monsieur Ben Romdhane Abderraouf a été élu président du syndic des co-propriétaires de l'immeuble «NARJESS 11» avec toutes les compétences citées au procès-verbal.

2023R01051APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques : adjudication sur enchère**

**Maître Noureddine ben brik**

**Avocat à la cour de cassation**

**32 Bd beb benêt Tunis**

Saisissants : Imed Bouaziz, Noura Bouaziz, Hanene Bouaziz, Moez Bouaziz, Manoubia Bouteraa, Aymen Bouaziz ayant leurs adresses chez leurs avocat Maître Noureddine ben brik 32 bd Bab bnet Tunis.

Avocat : Maître Noureddine ben brik ayant son cabinet au 32 bd Bab bnet Tunis.

Parties saisies : Moufida Bouaziz, Ridha Bouaziz, Taoufik Bouaziz, Nadia Bouaziz Sarra Bouaziz, Moez Bouaziz Zied Bouaziz, Ahmed Abbassi et Mohamed Halim Abbessi élisant domicile au 7 rue Sidi Belhassen Aloui.

- Linda Bouaziz : 19 rue Habib Bourguiba Tunis.

L'immeuble à vendre : La propriété dénommée «Dar Mostapha» objet du titre foncier 93430 Tunis situé au 6 et 7 rue Sidi Belhassen, consistant en 1 immeuble d'une superficie de 296 m² divisé en deux parties : une première partie d'une superficie de 103 m² constituée d'un rez-de-chaussée contenant un appartement de 92 m² et un autre étage contenant un appartement de 70 m², une deuxième partie d'une superficie de 193 m² constituée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 193 m², avec un hall de 44 m² «chambres et cuisine et toilettes et un premier étage de 138 m² avec 6 chambres, salle de bain et un hall.

Mise à prix d'ouverture : cinq cent quatre mille quatre cent quatre-vingt dix dinars outre les honoraires et les frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu mardi 30/5/2023 devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux : Tous les jours aux heures de travail.

Pour plus d'informations prendre connaissances du cahier des charges au greffe du tribunal de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu que par le biais d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent avoir l'autorisation administrative nécessaire conformément à la législation en vigueur.

2023T00427VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

L'Adjudication aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse.

Poursuivant : SOCIETE TUNISIE - LEASING ET FACTORING élisant domicile à l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue docteur Mourou Sousse M.F 756310L.

Partie saisie : Amel Bent Ahmed Ben Salem Graeit Demeurant à la rue Liban Msaken Sousse CIN n° 05591454.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue docteur Mourou Sousse

Immeuble objet de la vente : T F n°33888 Sousse, usage agricole contenant 31 oliviers et habitation simple superficie 5330 m² situé à Machyakhit Eljeblin Msaken, borné au sud par lot f31 et à l'ouest lot n°f30, à l'est lot n°f28 au nord rue nationale n°12 entre Kairouan et Sousse.

Mise à prix : 39.200,000 Dinars plus frais arrêtés par le tribunal.

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participer que ce qui a consigné le 1/3 de la mise à prix ou avec chèque certifié.

2023S00498VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

L'Adjudication aura lieu le jeudi 1 juin 2023 à partir de 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse.

Poursuivant : SOCIETE TUNISIE - LEASING ET FACTORING élisant domicile à l'étude de Maître Djiridi Aicha avocate 14 rue docteur Mourou Sousse M.F 756310L.

Partie saisie : Amel Bent Ahmed Ben Salem Graeit Demeurant à la rue Liban Msaken Sousse CIN n° 05591454.

Avocat poursuivant : Maître Djiridi Aicha 14 rue docteur Mourou Sousse

Immeuble objet de la vente : T F n°34609 Sousse, usage agricole contenant des oliviers, superficie 5338 m² situé à machyakhit eljeblin msaken, borné au sud par lot f31 et à l'ouest lot n°f29, à l'est lot n°f27 au nord route nationale n°12 entre Kairouan et Sousse.

Mise à prix : 40.800,000 Dinars plus frais arrêtés par le tribunal

Les visites du bien à vendre se font chaque jour.

Ne peut participer que ce qui a consigné le 1/3 de la mise à prix ou avec chèque certifié.

2023S00499VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après déduction de 40%**

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société Maison Ghorbel D'équipement, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n°B08104322017, demeurant à route Saltnia Km 7.5, Sfax.

2/ Ben Abdelaziz Ghorbel Tijani, CIN n°01233036 demeurant à route Teniour Km 3, impasse kharouba. Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5 Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire d'une superficie totale de 550 m² sis à route Saltnia km 8 Sfax, il est à 350 mètres de la route principale, il est de 26m du coté est-ouest et de 21.15m du fond. Il y a construction d'une nouvelle villa bien achevée et bien équipée d'une superficie couverte de 203m², elle se compose d'une terrasse, un salon de 6.42m x 6.58m, un séjour de 4.91 m x 3.97m, un couloir de 1.25m x 6.97m, une chambre de 4.32m x 3.36m, une salle de bain de 2. 14m x 1. 75m, un hall de 2.28m x 1.92m, une chambre de 4.16m x 3.28m avec un placard pour vêtements, une suite parentale de 3.51 m x 6.80m avec une salle de bain privée, une chambre à coucher et une toilette, une cuisine principale de 6.25m x 3.95m bien équipée avec une porte qui ouvre sur un garage, le toit est en staff avec des spots lumineux, le parterre de la villa est en marbre avec des petits carreaux en marbre noir, le parterre de la cuisine et des salles de bain est en mosaïque, les portes intérieures et extérieures sont en bois d'une bonne qualité, les fenêtres sont en aluminium et en michlére, elle est équipée de l'électricité, de l'eau et d'un chauffage central. De l'ouest se trouve un garage de 36m² qui ouvre sur la cuisine principale avec une partie pour rentrer la voiture d'une porte automatique et une petite cuisine avec un placard et une toilette et un petit dépôt de 11 m². Du nord Zgal Soulef, de l'est une entrée commune de 6m de largeur d'où l'entrée pour la villa, du sud Zgal Mohamed et de l'ouest Zgal Mohamed.

Mise à prix après déduction de 40 % : Deux cent quarante six mille dinars (246.000 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, le lundi 29 mai 2023 (29/5/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5. Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00559VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après déduction de 40%**

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société Golf Agir de gestion et exploitation touristique, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n°B205972008, demeurant à Midoun Jerba. Médenine.

2/ Ben Said Abdelfatteh Knis. CIN n°03575719 demeurant à cité bni fteyel, Souihel, Jerjis, Médenine.

3/ Ben Tahaou Habib Magroun, CIN n°05072036 demeurant à cité bni fteyel, Souihel, Jerjis, Médenine.

4/ Héritiers Ben Thaou Noureddin Magroun : sa mère Zohra Ataya, sa veuve Safi Lamia, ses filles Nesrin, Siwar, Sirin et Sojoud, demeurant à cité bni fteyel, Souihel, Jerjis, Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°29821 Médenine dénommé «balsam» de 831 m², l'immeuble objet du titre foncier n°4478 Médenine dénommé «Errabie» de 190 m², l'immeuble objet du titre foncier n°4489 Médenine dénommé «Emna» de 1881 m² et l'immeuble objet du titre foncier n°34025 Mednine dénommé «Maryam» de 389 m² qui constituent un seul immeuble de 3541 m² sis à Erco, Jerba Midoun Médenine sur la route touristique Aghir Enadhour et qui présente un complexe touristique de quatre bâtiments divisé en : Bloc A où se trouve l'entrée principale, la réception, un café, un sous sol de 103 m² avec une cuisine et une chambre pour les ouvriers, Mézanine de 626 m² avec une réception, un café, un restaurant et une épicerie, un étage de 511 m² où se trouve l'administration du projet, un 2éme restaurant et une pizzeria. Bloc B avec une mézanine de 187 m² et un étage de 187 m² qui font 374 m² en tout. Bloc c avec une mézanine de 187 m² et un étage de 187 m² qui font 374 m² en tout. Bloc D avec une mézanine de 166 m² et un étage de 166 m² qui font en tout 332 m². Tous les bâtiments sont à usage d'habitation «des bungalow».

Mise à prix après déduction de 40% : Deux Millions deux cent soixante quatre mille et sept cent soixante douze dinars (2.264.772 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à l'avenue 2 mai 1966 Médenine, le lundi 29 mai 2023 (29/5/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00560VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

**Après réduction du prix de vente de 40 pour cent**

**Cabinet maître Karray Rached**

**Avocat à la cour de cassation à Sfax**

L'adjudication aura lieu le lundi 29/5/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près de la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 Ramzi ben Abdelwahab Mouellhi débiteur hypothécaire demeurant à la route de Saltnia km 4 chez Bahia Sfax titulaire de la cin 08005009.

2 : Hana bent Mabrouk ben Hedi Werfelli épouse Ramzi Mouellhi en sa qualité de caution hypothécaire demeurant à la route de Saltnia km 4 chez Bahia Sfax titulaire de la c i n 08001904.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété revenant dans l'indivision et en moitié à parts égales entre le débiteur hypothécaire et la caution hypothécaire sis à la route de Saltnia km 12 avant et actuellement km 9,5 nouveau bornage kilométrique localité d'Essaadi Sfax, consistant en un terrain nu d'une superficie totale de 623.5 m² clôturé des deux cotés ouest et nord uniquement. La propriété est délimitée au sud par une rue de 5,5 mètres l'est Monia Guamgui, au nord Samir ben Chikha, à l'ouest une route goudronnée connue sous l'appellation route Edbabcha d'où son entrée.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : trente-trois mille dinars (33.000,000 dinars) initialement le prix était de cinquante-cinq mille dinars (55.000,000)

Expert désigné : Mr Elyess el Medhioub N° téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00565VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Cabinet maître Karray Rached**

**Avocat à la cour de cassation à Sfax**

**Tél : 74 299 083**

L'adjudication aura lieu le mercredi 31/5/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : Soufiene Bouarada demeurant à la route de Teniour km2 Sfax Titulaire de la ci n 05337490.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété appartenant au débiteur saisi, sise à la route Menzel Chaker km 15 zone el Khazzanet délégation de Sfax-ouest, gouvernorat de Sfax, Zone D consistant en un terrain d'une

superficie totale de 1366 m² objet du titre foncier n°141374, Sfax dénommé «El Wafa», (Selon les registres de la conservation foncière dépôt Sfax, volume 01/2019 numéro 10447 objet du titre établi sous le n°94413/02) et consiste en deux lots de terrain mitoyens parcelles n°566 et 567.

La parcelle n°566 sa superficie et d'environ 435m² délimitée au nord par la parcelle n°106 à l'est la parcelle n°112 au sud la parcelle n°567 et à l'ouest un chemin agricole.

La deuxième parcelle n°567 d'une superficie d'environ 931 m² est délimitée au sud par la parcelle 568 au nord la parcelle 566 à l'est la parcelle 112 et à l'ouest un chemin agricole suivi de la parcelle 107.

La nature du sol «Hmeri rocailleux» dans le jargon agricole. Elle est proche du réseau d'électricité.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 13.660,000 dinars.

Expert désigné : Mr Moncef Dammak N° téléphone 53870318.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : Toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00566VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Amir Mahersi**

**Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 5/6/2023 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance d'Ariana.

Poursuivant : l'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble laperla 1ére étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Adel Ben Salah Elmarii titulaire de la CIN n°00309397 résident à la rue Mostfa Hajej n°920 cité Elkhathra Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété située à répartition Ejarraya Sidi Amor Boukhtioua Rawed Ariana dans une zone urbaine équipée de réseau d'électricité et d'eau et de réseau d'assainissement et de routes; limitée à l'ouest une propriété de tiers au sud et à l'est une rue et au nord Ahmed Touatti ; constitue un terrain d'une superficie de 500 m² qui constitue 500 part indivisible de la propriété objet de titre foncier n°32532 Ariana nommé "snib".

La propriété se compose de deux bâtiments de 3 étages en cours de construction chaque étage se compose de deux appartements, chaque appartement se compose de 2 chambres à coucher une cuisine et une salle de bain, la superficie totale des 2 bâtiments 1050 m² dont 175 m² pour chaque appartement.

Pour le 1er bâtiment le rez-de-chaussée est divisé et calciné le 1er et le 2éme étages non divisés ni calcinés.

Pour le 2ème bâtiment le 1er et le 2ème étages sont divisés le rez-de-chaussée est prêt pour l'habitation et exploité son sol carrelé émaillé les murs de cuisine et du bloc sanitaire vêtus par de la céramique colorée la menuiserie en bois renforcé les fenêtres en aluminium PVC et les équipements sanitaires électriques et métalliques sont de type économique.

La structure basique du bâtiment est traditionnelle se constitue de colonnes et symptômes en béton avec un toit en céramiques et béton armée, les murs extérieurs en briques renforcés de 35 cm et les murs intérieurs en briques ordinaire de 10 cm.

Mise à prix : est fixé à six cents quatre vingt six milles sept cents cinquante dinars (686.750.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance d'Ariana où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat les étranges doivent obtenir la licence du gouverneur.

2023X00568VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Appel d'offres pour la vente des actifs d'une société faillie.**

**Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR» S.A.**

**Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 la route touristique - Sousse**

**I.U : 0004594H**

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 24 avril 2023 affaire n°21/224,Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public qu'il se propose de vendre ses actifs comme étant un tout indivisible, et qui se composent des terrains des bâtiments et des équipements par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 9 juin 2023. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2023S00500VEPA2

**La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'un hôtel**

**Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A.**

**Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse 4000**

**I.U : 00023366**

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 24 avril 2023 affaire n°5178/35, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives de la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongée au 9 juin 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S00501VEPA2

---

**Avis de faillite**

**Société AYAT Mohamed Amine et CIE- SICILIA MEUBLES S.A.R.L**

**Siège social : 33-35 Avenue Habib Bourguiba - Rajich Mahdia**

**I.U : 0938675A**

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 25 avril 2023 affaire n°2017/06, il a été déclaré :

- La mise en faillite de la «Société AYAT Mohamed Amine et CIE- SICILIA MEUBLES» S.A.R.L. et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 7 octobre 2015.

- La mise en faillite du gérant de ladite société «Salem ben Ali AYAT»

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2023S00502VEPA2

**Avis de cession**

**Société d'animation et de loisir «FREE TIME»**

**Identifiant unique : 0633578J**

**Les Berges du Lac 1**

L'Administrateur Judicaire propose la cession de la société d'animation et de loisir «FREE TIME» situé aux Berges du Lac 1 par cahier des charges au plus offrant.

Les frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement. frais de possession ...) sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer trois cents dinars (300dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec l'administrateur judiciaire à son adresse 55 Rue Khareddine Pacha App-A2- Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 377 358.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doivent être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR- Appel d'offre cession société d'animation et de loisir FREE TIME»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Ben Youssef 55 Rue Khareddine Pacha AppA2- Montplaisir - Tunis, au plus tard le 20/5/2023 (le cachet de la poste faisant foi).

2023401076VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Tunisienne des Eaux Minérales**

**STEM**

**Société Anonyme**

**Au capital de 1.150.000 Dinars**

**RNE : 045919K0000**

**Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji KAIID ESSEBSSI Centre Urbain Nord 1082**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Eaux Minérales STEM sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 25 Mai 2023 à 9 heures, au siège social de la société sis au 5, Boulevard Maitre Mohamed Beji KAIID ESSEBSSI, centre urbain nord, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022;

2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux états financiers à cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus pour l'exercice aux administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7) Pouvoir à donner.

2023T00433SANB3

---

**Convocation**

**TUNISIAN PACKAGING SERVICE**

**S.A. au capital de 451 160 dinars**

**Identifiant Unique : 0005644 E**

**Siège social : Route de Naassen Km 7- Ben Arous**

Les actionnaires de la Tunisian Packaging Service sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 juin 2023 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de la société T.P.S et du groupe T.P.S pour l'exercice 2022 après lecture des rapports du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2022 après lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025 ;

- Validation de la nouvelle organisation de la société T.P.S ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023R01046SANB3

---

**Convocation**

**Société Tunisian Aluminium service "T.A.S"**

**S.A au capital de 650 000 DT**

**Identifiant unique : 0296015W**

**Siège social : Bir El Kassaa, Route de Naassen, km 7**

Les actionnaires de la Tunisian Aluminium Service sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 juin 2023 à 9 heures au siège de la société sis à Bir El Kassaa, route de Naassen, km 7 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de monsieur Férid Benghachame en tant que membre du conseil d'administration de la société ;

- Questions diverses.

2023R01047SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société CAVEO Automotive Tunisia**

**Société anonyme**

**Capital social : 55 000 000 Dinars**

**Identifiant unique : 12628 X**

**Siège social : Zone industrielle Borj CEDRIA BP 912, 2050 Hammam-Lif**

Messieurs les actionnaires de CAVEO Automotive Tunisia S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 29 mai 2023 à 10 heures, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

2- Approbation des états financiers arrêtés au 3 décembre 2022

3- Quitus aux administrateurs

4- Jetons de présence

5- Affectation du résultat 2022

6- Mandat des administrateurs

7- Mandat du commissaire aux comptes.

2023R01074SANB3

---

**Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»**

**Société Anonyme**

**Au capital de 5 700 000 DT**

**Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse**

**RNE : 938755Z/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°50 daté du 24 avril 2023, et du récépissé de convocation à l'AGO enregistré au RNE sous le numéro 20231027179 daté du 27/04/2023, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le vendredi 26 mai 2023 à 11 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020;

- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2020 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020;

- Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020;

- Approbation de la convention règlementée conclue avec la société «NOUR CONSEIL»

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2023R01080SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice de 2021 et 2022**

**STE ARIJE EL-MEDINA**

**S.A au capital de 3.500.000 TND**

**I.U. : 1374534K**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ARIJE EL-MEDINA S.A. au capital de 3.500.000 dinars sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 3 juin 2023 à 10 h du matin à l'hôtel Occidental Sfax Centre à Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la réunion tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2021

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2021

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2021

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour l'exercice de 2021

7. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2022

8. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

9. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2022

10. Affectation du résultat de l'exercice 2022

11. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour l'exercice de 2022

12. Approbation des conventions règ1ementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales

13. Election des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025

14. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices de 2023-2024-2025

15. Autres sujets.

2023X00562SANB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire relative à l'exercice de 2021 et 2022**

**STE ARIJE EL-MEDINA**

**S.A au capital de 3.500.000 TND**

**I.U. : 1374534K**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ARIJE EL-MEDINA S.A. au capital de 3.500.000 dinars sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 3 juin 2023 à 11 h du matin à l'hôtel Occidental Sfax Centre à Sfax et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société

2. Questions diverses.

2023X00563SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société EL-BOUNIANE**

**S.A - Capital social 2.500.000 D**

**68, Avenue Farhat Hached - 1001 Tunis**

**Identifiant Unique : 0001924S**

Le Président du Conseil d'Administration de la Société «EL-BOUNIANE» informe tous les actionnaires de la Société que la date de l'Assemblée Générale Ordinaire a été fixée pour le Mardi 30 Mai 2023 à 11 H au siège social de la société sis à 68 Avenue Farhat HACHED Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Cooptation des Administrateurs.

9- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2023401064SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société SETINVEST**

**S.A au capital de 5.833.130dt**

**R.N.E. : 0312074 D**

**M.F. : 0312074 DAM 000**

**Siège social : Rue Lac LOCHNESS Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2023 à dix heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Examen des états financiers présentés concernant l'exercice 2022 et approbation éventuelle desdits états

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Questions diverses.

2023401081SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hasdrubal Thalassa Hôtels**

**S.A. au capital de 27.372.810 dt**

**RNE 0345519R**

**M.F : 345519 RAM000**

**Siège social : Rue Lac LOCHNESS Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2023 à Huit Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial de commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2022 et approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Questions diverses.

2023401082SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**Société Hasdrubal Thalassa Hôtels**

**S.A. au capital de 27.372.810 dt**

**R.N.E. 0345519 R**

**Siège social : Rue Lac LOCHNESS Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les Berges du Lac - 1053 Tunis**

**M.F : 345519 RAM000**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2023 à Neuf Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoirs à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légaux.

3- Questions diverses.

2023401083SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 22 mai 2023**

**COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.450.000 DT**

**27 Avenue Kheireddine Pacha Tunis**

**M.F : 0000388L**

**RC Tunis : B179701996**

**CNSS : 31519-91**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne d'Electronique EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le lundi 22 mai 2023 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéireddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2022

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2022

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2023401092SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 22 mai 2023**

**COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR**

**Société anonyme**

**Au capital de 34.450.000 DT**

**27 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis**

**MF : 0000388L**

**RC Tunis : B179701996**

**CNSS : 31519-91**

Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE TUNISIENNE D'ELECTRONIQUE EL ATHIR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de société prévue pour le lundi 22 mai 2023 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéireddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation du capital social

- Projet de résolutions

- Modification de l'article 7 des statuts

- Questions diverses.

2023401093SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 23 mai 2023**

**SOCIETE EL ATHIR SERVICE**

**Société anonyme**

**Au capital de 21.750.000 DT**

**27 Avenue Kheireddine Pacha Tunis**

**RC Tunis : B141 261996**

**CNSS : 140421 - 62**

**MF : 00288973P**

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le Mardi 23 Mai 2023 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéireddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2022,

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2022

- Allocation de jetons de présence

- Questions diverses.

2023401094SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du mardi 23 mai 2023**

**SOCIETE EL ATHIR SERVICE**

**Société anonyme**

**Au capital de 21.750.000 DT**

**27 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis**

**RC : B141261996**

**CNSS 140421 - 62**

**MF : 00288973P**

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société prévue pour le mardi 23 mai 2023 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéireddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation du capital social

- Projet de résolutions

- Modification de l'article 6 des statuts

- Questions diverses.

2023401095SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 23 mai 2023**

**SOTACER**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.150.000,000 DT**

**4 Rue des Usines Z.I Charguia**

**RC Tunis : B1685511996**

**CNSS : 30359/95**

**M.F : 001475N**

Messieurs les actionnaires de la SOTACER sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le Mardi 23 MAI 2023 à 15 heures, qui se tiendra au siège de la société 4 Rue des Usines Z.I. Cherguia Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2022

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2022

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2022

- Questions diverses.

2023401096SANB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Articles 293 à 324 du code de travail**

**Décret N°2687 du 9 octobre 2006**

Le public est informé que Monsieur Mohamed Yousfi gérant de la société tarek d'huile d'olive, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°15293/5 en date du 25 novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en un aménagement et extension d'une unité de trituration d'huile d'olive, située sur : la propriété identifiée sous n°69893-route régionale n°73 sur le point de kilométrage 28.5 délégation ouled haffouz du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation ouled hafouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

2023R01011DIVD2

# *DIVERS*

## Avis au public

**Déclaration de perte de titre de propriété**

Mme Moufida Hosni titulaire de CIN n°07263948 déclare la perte des titres de la propriété n°3127/09 - 3128/09 et 3129/09 pour le titre foncier n°2102 Manouba situé à Douar Hicher

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Douar Hicher datée du 27/4/2023

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 29/4/2023.

2023T00429DIVD2

---

**Perte d'un titre de propriété**

Les Héritiers de Ahmed Ben Mourad Ben Haj Ahmed Karray avisent le public que son défunt possède la totalité de deux carat à l'indivision du reste de terrain de jardin sans construction sise à la route Tunis km 4 Sfax limité au sud par Habib Trabelsi à l'est par Omar kossentini et Mohamed Fakhfekh au nord Mohamed Bahloul à l'ouest Ali Kacem Karkeni suivant un contrat de vente daté le 7 juillet 1954 dressé par les notaires Hassan Chaabene et Ahmed Chaabene.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnel Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2023X00569DIVD2

## SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003
RNE 0842067 D - MF 0842067 DAM 000
Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

### Etats financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022

**Bilan, état de résultat et état de variation de l'actif net**
**(Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)**

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022**
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| ACTIF | Note | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|---|---|---|
| **Portefeuille-titres** | 4.1.1 | **39 918 462** | **37 783 597** |
| Titres des Organismes de Placement Collectif | | 2 309 642 | 2 625 227 |
| Obligations et valeurs assimilées | | 37 608 820 | 35 158 370 |
| **Placements monétaires et disponibilités** | | **20 603 635** | **18 056 786** |
| Placements monétaires | 4.1.2 | 14 002 342 | 6 981 393 |
| Disponibilités | | 6 601 293 | 11 075 393 |
| **Autres Actifs** | 4.1.5 | **85 497** | **72 202** |
| **TOTAL ACTIF** | | **60 607 594** | **55 912 585** |
| **PASSIF** | | | |
| Opérateurs créditeurs | 4.1.6 | 53 066 | 49 572 |
| Autres créditeurs divers | 4.1.7 | 42 560 | 37 385 |
| **TOTAL PASSIF** | | **95 626** | **86 957** |
| **ACTIF NET** | | | |
| Capital | 4.1.8 | 57 456 892 | **53 212 320** |
| **Sommes distribuables** | | **3 055 077** | **2 613 308** |
| Sommes distribuables des exercices antérieurs | | 295 | 485 |

| | | |
|---|---|---|
| Sommes distribuables de l'exercice en cours | 3 054 782 | 2 612 823 |
| **ACTIF NET** | **60 511 969** | **55 825 628** |
| **TOTAL PASSIF ET ACTIF NET** | **60 607 595** | **55 912 585** |

## ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| | Note | Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 | Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 |
|---|---|---|---|
| **Revenus du portefeuille-titres** | 4.2.1 | **1 849 332** | **1 686 202** |
| Revenus des obligations et valeurs assimilées | | 1 760 688 | 1 617 019 |
| Dividendes | | 88 643 | 69 183 |
| Revenus des placements monétaires | 4.2.2 | 2 149 268 | 1 576 734 |
| **TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS** | | **3 998 599** | **3 262 936** |
| Charges de gestion des placements | 4.2.3 | (587 273) | (514 535) |
| **REVENU NET DES PLACEMENTS** | | **3 411 326** | **2 748 401** |
| Autres charges | 4.2.4 | (104 870) | (96 115) |
| **RESULTAT D'EXPLOITATION** | | **3 306 456** | **2 652 286** |
| Régularisation du résultat d'exploitation | | (251 674) | (39 464) |
| **SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE** | | **3 054 782** | **2 612 822** |
| Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) | | 251 674 | 39 464 |
| Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres | | 302 200 | 174 760 |

| | | |
|---|---|---|
| Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres | 40 831 | 83 416 |
| Frais de négociation de titres | - | - |
| **RESULTAT DE LA PERIODE** | **3 649 487** | **2 910 462** |

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

| | Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022 | Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021 |
|---|---|---|
| **VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION** | **3 649 487** | **2 910 462** |
| Résultat d'exploitation | 3 306 456 | 2 652 286 |
| Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres | 302 200 | 174 760 |
| Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres | 40 831 | 83 416 |
| Frais de négociation de titres | | |
| **DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES** | **(2 467 968)** | **(1 695 277)** |
| **TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL** | **3 504 822** | **(5 377 222)** |
| **Souscriptions** | **111 946 352** | **112 527 129** |
| - Capital | 107 147 543 | 108 029 047 |
| - Régularisation des sommes non distribuables | 283 190 | 138 458 |
| - Régularisation des sommes distribuables | 4 515 618 | 4 359 624 |
| **Rachats** | **(108 441 530)** | **(117 904 351)** |
| - Capital | (103 230 939) | (112 058 208) |
| - Régularisation des sommes non distribuables | (298 254) | (184 622) |
| - Régularisation des sommes distribuables | (4 912 337) | (5 661 521) |
| **VARIATION DE L'ACTIF NET** | **4 686 341** | **(4 162 037)** |
| **ACTIF NET** | | |
| En début de période | 55 825 628 | 59 987 665 |
| En fin de période | 60 511 969 | 55 825 628 |
| **NOMBRE D'ACTIONS** | | |
| En début de période | 507 977 | 546 604 |

| | | |
|---|---|---|
| En fin de période | 545 392 | 507 977 |
| **VALEUR LIQUIDATIVE** | **110,951** | **109,897** |
| **TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE** | **5,64%** | **5,06%** |

2023401097BCFA5